

Dépôt de mémoire

Dans le cadre de la consultation publique sur le
Renouvellement de la politique québécoise de la jeunesse du gouvernement du Québec
du 17 juin au 1^{er} octobre 2015

Réactions et recommandations

formulées par

La Tribune Jeunesse

Instance consultative des jeunes de 13 à 25 ans

de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Jeudi, 1er octobre 2015

Le présent mémoire est déposé au nom de la Tribune Jeunesse de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville. La Tribune est une instance consultative qui a été mise sur pied par le nouveau conseil municipal élu en novembre 2013 dans une volonté d'offrir une opportunité aux jeunes de la municipalité de se faire entendre et de prendre part au processus décisionnel de leur communauté. Ce comité consultatif résolument constitué regroupe 15 membres, soit des jeunes entre 13 et 25 ans qui ont la responsabilité de devenir un porte-voix de la jeunesse municipale. En d'autres mots, ceux-ci contribuent à la société, avec leurs nouvelles idées et leurs projets.

Nous accueillons favorablement le renouvellement de la politique jeunesse du gouvernement du Québec, qui venait à échéance dernièrement, et croyons que cette nouvelle politique ainsi que son plan d'action afférent peuvent avoir un réel impact dans le façonnement de l'implication des jeunes dans la société québécoise. Notre engagement, bien que local, nous amène à vouloir formuler des recommandations qui pourraient peut-être inspirer tout le Québec. Nous souhaitons réagir plus spécifiquement sur l'axe IV, soit celui de l'importance d'une citoyenneté active et plurielle.

Le document de consultation pose la question clairement : « Quels sont les meilleurs moyens d'encourager l'exercice d'une citoyenneté active et plurielle par les jeunes? » À cette question nous avons plusieurs réponses tirées de notre expérience en mobilisation citoyenne. Nous croyons que pour favoriser l'engagement des jeunes, il faut d'abord leur offrir des opportunités crédibles, un cheminement clair et attrayant, et des ressources dédiées pour aider les jeunes dans leur démarche citoyenne. Ainsi, nous formulerons quatre recommandations allant dans ce sens et qui nous apparaissent pertinentes.

Recommandation no.1 : Intégrer un cours d'engagement à la citoyenneté dans le cursus scolaire.

Le parcours du citoyen engagé commence souvent par l'influence des parents et des proches, mais peut aussi être influencé par les pairs, et surtout, par un réseau scolaire qui encourage l'engagement social et citoyen.

Nous avons constaté que les jeunes sont naturellement intéressés par ce qui les entoure. Ils ont envie de s'impliquer, mais ne savent pas nécessairement par où commencer. Il y a beaucoup d'ignorance face à notre mode de fonctionnement en société, mais pourtant il y a tellement de notions importantes, très concrètes, et stimulantes à transmettre à ce sujet. Par exemple : qui sont les différents acteurs sociaux; les paliers de gouvernements; les organismes parapublics ou régionaux; les différents ministères; les enjeux locaux, régionaux et globaux; le traitement média de l'actualité, etc. Un citoyen engagé doit être sensibilisé à la réalité de son milieu de proximité. Une démarche éducative officielle est le meilleur moyen d'y arriver. Nous sommes d'avis qu'un tel cours est essentiel pour favoriser un sens de l'engagement accru et constructif en société.

Recommandation no.2 : Favoriser l'établissement d'un comité consultatif pour la jeunesse dans les municipalités.

Les postes au sein des comités consultatifs des villes sont souvent occupés par des personnes d'âge plus avancé. Cela dit, pour s'assurer que les décisions tiennent compte de l'intérêt des jeunes, nous croyons qu'il est important de créer des espaces jeunesse au sein du processus décisionnel des villes. À Saint-Bruno-de-Montarville, nous avons mis sur pied un comité consultatif qui est spécialement dédié aux jeunes. Cette plateforme est intéressante, non seulement parce qu'elle s'assure d'ingérer les considérations des jeunes dans les décisions, mais surtout parce qu'elle offre aux jeunes l'opportunité de comprendre le processus décisionnel des villes. En s'impliquant, les membres du comité apprennent à mener des projets, à cibler des opportunités et aussi à gérer des contraintes. Nous constatons pour notre part que la Tribune est un véritable incubateur de compétences. Les jeunes deviennent en quelques sortes chargés de projet, et c'est très formateur et valorisant pour eux. De plus, forts de leur implication sociale, nous croyons que les jeunes ont davantage l'intérêt à se porter candidat aux prochaines élections. Un tel comité est une occasion de préparer la relève. Finalement, c'est également une occasion de faire place à la diversité, en impliquant des jeunes de différentes origines et avec différents profils.

Vous l'avez énoncé : « En tant que citoyens et citoyennes à part entière, les jeunes doivent avoir une voix dans leurs communautés et le pouvoir de contribuer à leur développement. » Nous croyons qu'il faut pour se faire leur dédier des instances qui ont une réelle portée décisionnelle.

Recommandation no.3 : Rendre disponible une enveloppe budgétaire pour le financement de projets à petites échelles.

Les idées ne manquent pas aux jeunes qui souhaitent améliorer leur milieu de vie. Café jeunesse, autobus intergénérationnel, agriculture urbaine, etc. Le défi réside dans l'obtention du financement et du soutien dans un contexte de restriction budgétaire. Les villes déploient déjà des efforts dans le maintien de ces initiatives citoyennes. Cela dit, ce soutien dépend de la volonté de l'administration en place. Pour pérenniser le soutien aux jeunes dans la communauté, nous recommandons de reconnaître aux villes la compétence de soutenir l'implication jeunesse dans leur organisation et de fournir des ressources minimales telles qu'une enveloppe budgétaire et une ressource humaine de coordination. C'est incroyable comme de très petites sommes peuvent aller loin : les petites sommes investies dans la réalisation de projets portent de grands bénéfices dans l'estime et l'épanouissement des jeunes.

Recommandation no.4 : Promouvoir la reconnaissance du congé pour charge publique (articles 347 à 346 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités).

Une fois convaincu, le jeune engagé qui souhaite devenir un élu devra jongler avec sa réalité familiale et professionnelle. Un jeune âgé entre 18 et 25 ans est à l'aube de sa carrière, et il doit faire ses preuves au niveau professionnel. Malheureusement, ce ne sont pas toutes les organisations qui reconnaissent l'importance de l'engagement public, et cela peut porter préjudice aux jeunes élus. Pour répondre à ces enjeux de conciliation entre la vie professionnelle privée et l'engagement public, la loi sur les élections et les référendums reconnaît spécifiquement

le droit pour un élu ou un candidat aux élections de se prémunir d'un congé sans rémunération. C'est une mesure essentielle pour attirer les jeunes en politique, puisque celle-ci lui offre une garantie d'emploi tout au long de son mandat d'élu. C'est une mesure sociale majeure, au même titre que le congé parental, mais avec d'autres modalités. Nous croyons qu'il est important d'amener les organisations privées à reconnaître ce congé, si nous souhaitons continuer à convaincre les jeunes de se présenter en politique.

En conclusion, pour que les jeunes puissent exercer une citoyenneté active et plurielle, nous recommandons de bien définir et soutenir le cheminement vers leur implication sociale. Nous pensons que ce cheminement passe d'abord par l'éducation (cours à la citoyenneté), par des instances décisionnelles crédibles au sein desquels ils peuvent s'impliquer (ex. comités consultatifs de la jeunesse au niveau municipale), par des ressources dédiées pour pérenniser les instances (humaines et monétaires), et finalement par un soutien concret aux jeunes professionnels élus (reconnaissance du congé pour charge publique). Des jeunes bien outillés seront des jeunes plus activement impliqués.